

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

À l'attention des actionnaires de la société « **Antevenio, S.A.** » et des filiales consolidées,

1. Nous avons audité les comptes annuels consolidés de la société « **Antevenio S.A.** » (la Société consolidante) et de ses filiales consolidées (le Groupe), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2008, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l'annexe aux comptes annuels consolidés de l'exercice annuel se terminant à cette date. La présentation de ces comptes annuels consolidés relève de la responsabilité des administrateurs de la Société consolidante. Notre responsabilité se limite à exprimer une opinion sur lesdits comptes annuels consolidés dans leur ensemble, sur la base d'un travail réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises en Espagne qui requièrent l'examen par la réalisation de tests sélectifs sur la preuve justificative des comptes annuels consolidés et l'évaluation de leur présentation, des principes comptables appliqués et des estimations réalisées.
2. En vertu de la législation commerciale, les administrateurs de la société consolidante présentent, aux fins de comparaison, et ce, pour chacun des postes du bilan, du compte de résultat consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidés, du tableau de variation des capitaux propres consolidés et de l'annexe aux comptes annuels consolidés, les chiffres consolidés de l'exercice 2008 ainsi que ceux des postes correspondants de l'exercice précédent. Notre avis ne porte que sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008. En date du 30 mars 2008, nous avons présenté un rapport d'audit concernant les comptes annuels de l'exercice 2007 dans lequel nous avons exprimé une opinion favorable.
3. À notre avis, les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008 ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée d'**Antevenio, S.A.** et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations, de la variation des capitaux propres consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à la date susvisée et contiennent l'information nécessaire et suffisante pour permettre leur correcte interprétation et compréhension, conformément aux normes et principes internationaux d'information financière adoptés par l'Union européenne et sont conformes à ceux qui ont été appliqués dans la préparation des comptes annuels de l'exercice précédent.

4. Le rapport de gestion consolidé ci-joint portant sur l'exercice 2008 présente les explications que les administrateurs de la Société consolidante juge bon de donner en ce qui concerne la situation du Groupe, l'évolution de ses affaires et un certain nombre d'autres aspects. Ce rapport ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés. Nous avons simplement procédé à une vérification visant à nous assurer que les informations comptables qu'il contient concordent avec celles qui figurent dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008. En tant que commissaires aux comptes, notre travail se limite à la vérification du rapport de gestion consolidé. La portée de ce travail n'est autre que celle qui est décrite dans le présent paragraphe et ne s'étend nullement à la révision d'autres informations que celles qui sont issues des registres comptables d'**Antevenio S.A.** et de ses filiales consolidées.

BDO Audiberia Auditores, S.L.



Peter Houdelet
Associé - Commissaire aux comptes

Madrid, le 1^{er} avril 2009